



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 août 2010

PHOTOVOLTAÏQUE : LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE NECESSITE UN CADRE ECONOMIQUE QUI NE SOIT PAS SUSCEPTIBLE D'ETRE REVISE TOUS LES 6 MOIS

Les Ministères chargés de l'Ecologie et de l'Economie ont annoncé hier soir l'entrée en vigueur au 1er septembre 2010 d'une baisse des tarifs d'achat photovoltaïque de 12% sur l'ensemble des segments du marché, à l'exception de celui qui concerne les installations domestiques de moins de 3 kWc (pour les particuliers).

Si les acteurs regroupés au sein de SER-SOLER sont prêts à intégrer le principe d'une baisse dans le temps du dispositif de soutien à la production photovoltaïque, ils souhaitent que cette évolution soit plus progressive et fasse l'objet d'une information du marché suffisamment à l'avance.

Ce n'est qu'après l'adoption définitive de l'arrêté que les professionnels des énergies renouvelables pourront se prononcer sur le détail précis des modalités de ce texte. Ils rappellent néanmoins que la révision des tarifs intervenue au début de l'année 2010 s'est d'ores et déjà traduite par une baisse allant jusqu'à 30% du tarif d'achat sur certains segments du marché. En l'espace de huit mois, la baisse cumulée du tarif s'élève ainsi pour les grandes installations de toiture intégrée à près de 40%, ce qui remet en cause de nombreux projets.

Le développement de la filière industrielle nécessite en effet la mise en place d'un mécanisme de régulation stable et pérenne. S'il existe une volonté partagée de développer une filière industrielle française comme le montre le communiqué du gouvernement, les professionnels souhaitent sortir au plus tôt de l'instabilité illustrée par la publication de deux arrêtés tarifaires à six mois de distance et disposer d'une visibilité sur les volumes du marché allant au-delà de 500 MW par an et tenant notamment compte de la baisse des coûts de revient intervenue depuis la fixation en 2007 des objectifs du Grenelle.

En dépit de l'instabilité du cadre tarifaire, la filière du photovoltaïque est parvenue à créer en l'espace de 2 ans pas moins de 15 000 emplois et environ une dizaine d'unités de production de modules. Des projets d'usines portant sur des capacités de plusieurs centaines de MW sont aujourd'hui très avancés et devraient aboutir en 2011 ou 2012. SER-SOLER souhaite que la concertation annoncée par les deux Ministères renforce cette dynamique en donnant, enfin, un cadre stable à la filière photovoltaïque.

Contact presse : Françoise JOUET, (francoise.jouet@enr.fr) 01 48 78 05 60

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe 500 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 80 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants (FBE), énergies marines, éolien (FEE), géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire thermique, thermodynamique et photovoltaïque (SOLER).

SOLER compte 265 membres, actifs dans toutes les régions de France et intervenant sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière photovoltaïque.